

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 AVRIL 2023

Session ordinaire

Le vingt-huit Avril deux mille vingt-trois, dix-sept heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 avril 2023, en réunion ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain, Le Maire.

Etaient présents : M TIRMARCHE Ghislain, M DELPLANQUE Nicolas, M DAZY Bernard, M TURQUIN Alex, M HEROUART Michel, M DAUSSY Éric, et Mme CAPRON Marie, Mme LEFEVRE Joëlle, Mme WOJTYSIAK Hélène, Mme DUBOS Aline.

Absents excusés :

M DREANO Frédérique qui donne pouvoir à M DAUSSY Éric,
Mme VOLANT Aline qui donne pouvoir à M HEROUART Michel

Absents non excusés : Mme BOULINGUEZ, M DELOHEN Michel, JOZEFOWICZ Olivier.

Mme CAPRON Marie a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, M. Le Maire déclare la séance ouverte à 17 h 30.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 Avril 2023

M. Le Maire demande à l'assemblée si des remarques ou autres sont soulevés, concernant le compte rendu de la séance précédente. Le conseil municipal, par 11 voix POUR et 1 voix CONTRE, approuve le compte-rendu.

2. Relevé des décisions prises par M. Le Maire dans le cadre de ses délégations.

M. Le Maire rappelle à l'assemblée qu'aucune décision n'a été prise durant ses congés.

3. Délibération « Emprunt »

4. Délibération « Durée d'emprunt » : M. le Maire propose que le sujet 3 et 4 soient liés. Le conseil municipal n'émet aucune opposition. Il donne la parole à M. DAZY Bernard.

M. DAZY Bernard informe l'assemblée des différentes propositions d'emprunts faites auprès de la banque postale, la banque des territoires (la Caisse des dépôts) et le crédit agricole, sur différentes durées d'emprunt : 25, 30 et 35 ans. Le montant demandé est de 600.000 €uros, avec des échéances trimestrielles, à taux fixe.

Pour 25 ans les taux proposés sont :

Pour la banque postale : 4,16 % soit une échéance annuelle de 38.720 €

Pour la banque des territoires : 3,59 % soit une échéance annuelle de 36.276 €

Pour le crédit agricole : 4,32 % soit une échéance annuelle de 39.717 €

Il est souligné que les taux présentés au conseil municipal, sont susceptibles d'être augmentés en mai. Les banques ne pouvaient garantir le taux.

Une autre possibilité est évoquée : l'emprunt indexé sur le taux du livret A. La commission des finances n'a pas souhaité retenir cette proposition, trop de risques encourus

M. Le Maire rappelle à l'assemblée l'état de la dette en cours et que la commune à la capacité de remboursement nécessaire pour celui-ci. Plusieurs emprunts sont bientôt arrivés à terme. Il explique également que les plus importantes échéances seront supportées lors de ce mandat et qu'après 2026, lors du renouvellement du conseil municipal, les échéances seront en dessous du montant actuel, ce qui évitera d'impacter la future municipalité.

Après discussion, le Conseil Municipal, par 11 voix POUR et 1 voix CONTRE, décide d'avoir recours à l'emprunt pour 600.000 € - de valider le dossier de la Banque des Territoires, pour une durée de 25 ans.

5. Communications

M. Le Maire informe l'assemblée :

Que l'architecte des Bâtiments de France a validé le dossier de la future mairie et de l'agence postale, quelques points seront à revoir.

Que la poste a déménagé dans les locaux de la mairie

Que l'aménagement des terrains de pétanque est bien avancé.

Que l'entreprise qui aménage le terrain de pétanque a été retenue pour l'aménagement du City'park

Que la démolition des classes mobiles est prévue dans un mois.

Qu'il va faire le nécessaire pour déménager aux mieux les associations et leur matériel des classes mobiles.

Que la plateforme du city'park sera lancée dès la fin de la démolition des classes mobiles.

Que la réfection de la chaussée du tronçon restant de la Rue Jules Verne sera lancée qu'en juillet

Que le transformateur électrique situé sur le parking du nouveau cimetière) sera démantelé avant la fin de l'année.

Que les 2 machines commandées sont bien arrivées (nettoyage des caniveaux et du cimetière)

Qu'un contrat PEC va être renouvelé en mai.

Après avoir épuisé l'ordre du jour et tous les sujets, M. Le Maire déclare la séance levée à 18h30.

Fait le 02 Mai 2023

La secrétaire de Séance, Mme CAPRON Mary

